



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 4 juin 2020

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration visant à la création de deux piézomètres pour le suivi de la nappe de la Bièvre sur les communes de Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2020\_07\_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel, reçu le 3 juin 2020, vous m'avez transmis le dossier, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, prévoyant la création de deux piézomètres pour le suivi de la nappe de la Bièvre sur les communes de Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Je souhaitais vous rappeler que le bassin de la Vouge a été reconnu comme Zone de Répartition des Eaux, le 25 juin 2010. A ce titre, les dossiers doivent également être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu ;
- Disposition V-1 : Définir des Débits Biologiques par masses d'eau ;
- Disposition V-2 : Définir des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités ;
- Règle 5 : Volumes Prélevables sur le bassin de la Vouge.

La CLE a noté que la demande d'implantation porte sur les deux parcelles suivantes :

- Piézomètre amont situé à Thorey en Plaine - section ZB, numéro parcelle 23 ;
- Piézomètre aval situé à Brazey en Plaine - section YB, numéro parcelle 40.

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

La CLE a également noté qu'il ne s'agira pas de prélever des volumes d'eau supplémentaires, mais bien de créer des points de collectes de données piézométriques visant à identifier et préciser la relation de la Bièvre avec sa nappe alluviale. L'objectif serait ainsi, après plusieurs années de bancarisation de ces informations, il pourrait être envisagé, la redéfinition des seuils (alerte, alerte renforcée et crise) de déclenchement des limitations de l'usage de l'eau sur le bassin de la Bièvre (Réf. : AP cadre n°374 du 29 juin 2015 : Article 3 – Numéro de sous-bassin - 6bis).

Ce projet est en adéquation avec la position de la CLE de la Vouge qui participe depuis plusieurs années à la gestion de la ressource en eau dans le cadre de « la cellule de veille de la sécheresse » piloté par Monsieur le Préfet. Aussi, c'est la raison pour laquelle, elle donne un avis favorable à la création de deux piézomètres pour le suivi de la nappe de la Bièvre sur les communes de Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Copie pour information :

- Monsieur le Président du syndicat des Irrigants de Côte d'Or